



**DELIBERATION N° 25/048 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AU RENOUELEMENT PARTIEL DE MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**RILATIVA À U RINNUVATA PARZIALE DI I MEMBRI DI A CUMMISSIONI DI
CHJAMA À UFFERTI**

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
Mme Serena BATTISTINI à Mme Véronique PIETRI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Antonia LUCIANI à M. Romain COLONNA
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA
M. Antoine POLI à Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Conseil exécutif de Corse et de son Président,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/126 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 fixant les modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres et à la commission de délégation de service public,
- VU** la délibération n° 21/127 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- VU** la délibération n° 21/131 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2021 portant adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/180 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2022 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/016 AC de l'Assemblée de Corse du 16 février 2025 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'arrêté n° 25/064 CE du 18 février 2025 du Président du Conseil exécutif de Corse portant désignation des membres du Conseil exécutif de Corse suite à l'élection de trois conseillers exécutifs,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

MODIFIE l'article 2 de la délibération n° 22/180 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2022 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse, comme suit :

Sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Louis POZZO DI BORGIO
- M. Ghjuvan'Santu LE MAO
- Mme Juliette PONZEVERA
- Mme Chantal PEDINIELLI
- M. Pierre POLI

Sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Hyacinthe VANNI
- Mme Anna Maria COLOMBANI
- M. Joseph SAVELLI
- M. Pierre GUIDONI
- Mme Julia TIBERI

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RINNUVATA PARZIALE DI I MEMBRI DI A CUMMISSIONI
DI CHJAMA À UFFERTI

RENOUVELLEMENT PARTIEL DE MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 25/016 AC du 16 février 2025, l'Assemblée de Corse a procédé à l'élection de membres du Conseil exécutif. Dans le prolongement de ce scrutin, la composition des différentes instances de la Collectivité de Corse doit être renouvelée, tenant compte des modifications intervenues au sein de la représentation territoriale, notamment en ce qui concerne les désignations des Conseillers suivants :

- Anne-Laure SANTUCCI
- Jean-Félix ACQUAVIVA
- Vannina CHIARELLI-LUZI
- Jean-Paul PANZANI
- Anna-Maria COLOMBANI
- Joseph SAVELLI

Ainsi, le présent rapport a pour objet le renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres, dont la liste est fixée comme suit par la délibération n° 22/180 AC du 25 novembre 2022 :

MEMBRES TITULAIRES

- M. Louis POZZO DI BORGO
- M. Ghjuvan'Santu LE MAO
- M. Jean BIANCUCCI
- Mme Chantal PEDINIELLI
- M. Pierre POLI

MEMBRES SUPPLÉANTS

- M. Hyacinthe VANNI
- Mme Anna Maria COLOMBANI
- Mme Juliette PONZEVERA
- M. Pierre GUIDONI
- Mme Julia TIBERI

En effet, depuis 2016, les règles de composition des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) sont unifiées avec celles des Commissions de Délégation de Service Public (CDSP).

L'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que les CAO sont « composées conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT applicables aux commissions de délégation de services publics ».

En conséquence, les modalités de désignation de la CAO sont régies par les dispositions suivantes : « lorsqu'il s'agit de la Collectivité de Corse, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».

À l'exception de son président, tous les membres titulaires et les suppléants de ces deux commissions sont élus parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces commissions par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes. Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Chaque liste comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sachant que le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires, à savoir 5.
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4, 1^{er} alinéa du CGCT).

Cette seconde possibilité permet à un courant minoritaire au sein de l'assemblée ne disposant pas d'un nombre d'élus suffisant pour présenter une liste entière d'en présenter une.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire la représentation au plus fort reste prévue aux articles L. 1411-5 II et D. 1411-3 du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Je vous propose en conséquence d'accepter le dépôt des listes, en application de l'article D. 1411-5 du CGCT, à l'ouverture de la prochaine séance de l'Assemblée de Corse, à laquelle est inscrite l'élection partielle de membres de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.